

Commune de
LANARVILY



Canton de
LESNEVEN



Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le

ID : 029-212901003-20260429-1680-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 1680

L'an deux mille vingt-six le mercredi 29 avril à 20 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de LANARVILY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur FRANQUES Xavier, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2026

Présents : FRANQUES Xavier, SALAUN Christophe, GOBERVILLE Carine, LE ROY Patrick, PODEUR Hélène, NEA Mailys, CENIER Patrice, GOURVELEN Emmanuelle, CHARTIER Yannick

Excusés : UGUEN Bernard, BOEDDEC Laetitia

Absent :

Secrétaire de séance : Carine GOBERVILLE

AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir examiné le Compte Administratif et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, Il sera proposé d'affecter les éléments suivants :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice	36 423,90 €
Résultat antérieur reporté	69 509,04 €
Résultat à affecter	105 932,94 €

AFFECTATION	
Report en section de fonctionnement (002)	55 932,94 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	50 000,00 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	152 046,28 €
Résultat antérieur reporté	137 828,55 €
Résultat cumulé	289 874,83 €

REPORT	
Report en section d'investissement (001)	289 874,83 €

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise l'affectation de résultat

Fait et délibéré à Lanarvily,
Le 29 AVRIL 2026
L'adjoint au Maire,
Christophe SALAUN

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (3 contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.